**Communiqué de presse**

Paris, le 20 novembre 2024

**Signature de la convention de partenariat entre le CFEA, l'Agefiph et le FIPHFP pour l'accompagnement renforcé de l'emploi des personnes en situation de handicap**

**Le Collectif France pour la recherche et la promotion de l’Emploi Accompagné (CFEA), l'Agefiph et le FIPHFP réaffirment leur engagement en faveur de l’emploi des personnes en situation de handicap en signant une nouvelle convention de coopération pour la période 2024-2026. Cet accord, signé au siège du CFEA à Montrouge ce mardi, vise à renforcer le dispositif d'emploi accompagné à l’échelle nationale en s'appuyant sur l'expertise de chacun des partenaires.**

**Un partenariat stratégique pour un dispositif essentiel qui propose un accompagnement durable des personnes et des employeurs**

La signature de cette convention marque un message fort d’engagement des partenaires pour faire de l’emploi durable et de l’accompagnement professionnel des personnes en situation de handicap et des employeurs une priorité absolue. En intensifiant leurs efforts, le CFEA, l'Agefiph et le FIPHFP affirment leur détermination à répondre aux attentes des pouvoirs publics en en offrant aux personnes en situation de handicap ayant un besoin d’un accompagnement durable et aux employeurs un accompagnement adapté aux enjeux actuels du marché de l’emploi.

**Les principaux axes de coopération définis par la convention incluent :**

* **Renforcement de l'expertise territoriale** : en travaillant de concert avec les délégations régionales de l’Agefiph et les directions territoriales au handicap du FIPHFP, les partenaires ambitionnent d’accroître l’accessibilité et l’efficacité de l’emploi accompagné sur l’ensemble du territoire. Cette approche territorialisée vise à adapter le soutien en fonction des besoins locaux, permettant ainsi une intervention plus personnalisée pour les employeurs et les travailleurs en situation de handicap.
* **Développement de la formation et de la certification** : le partenariat permettra de développer les compétences des "Conseillers en Emploi Accompagné" via des programmes de formation certifiés, promus par le CFEA. Ce renforcement des compétences permettra aux conseillers de mieux appréhender les enjeux spécifiques de chaque région, de conseiller efficacement les employeurs et d’accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel.
* **Renforcement du centre de ressources national de l’Emploi Accompagné** : créé en 2023, le centre de ressources joue un rôle central dans la diffusion de bonnes pratiques et d’outils méthodologiques. En 2024, ses missions s’élargiront pour inclure la formation continue, la mise en réseau des acteurs de terrain et la création d’un observatoire dédié aux pratiques de l’emploi accompagné. Ce centre permettra ainsi de soutenir les actions locales et d'assurer une cohérence nationale dans l'application du dispositif.

*Ce partenariat marque un engagement renouvelé et stratégique dans un contexte budgétaire en tension, mais dans lequel l'inclusion des personnes en situation de handicap doit rester, plus que jamais, une priorité. En signant cette convention avec le CFEA et l’Agefiph, nous confirmons notre volonté d’accompagner les employeurs et les professionnels de terrain pour une inclusion durable et de qualité, en fournissant des outils et une expertise partagée à l’échelle nationale.* **Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP.***Ce dispositif a montré son efficience et sa pertinence pour permettre et pérenniser l’emploi des personnes en situation de handicap. Il est un outil innovant de sécurisation du parcours de salarié handicapé. La signature de cette convention renforce la démarche et envisage son évolution durable pour davantage répondre aux besoins.* **Christian Ploton, président de l’Agefiph.**

**Contact Presse**

FIPHFP

Fanny Auverny – 06 07 18 59 42 – fauverny@image7.fr

Anatole Flahault – 06 66 77 06 79 – aflahault@image7.fraflahault@image7.fr

Agefiph

agefiph@wellcom.fr / 01 46 34 60 60

Ghislaine Cristofoletti - g-cristofoletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96

**A propos du CFEA**

Le Collectif France pour la recherche et la promotion de l’Emploi Accompagné (CFEA) est une association qui a pour objet social de promouvoir et d’agir en France en faveur de l'Emploi Accompagné en milieu ordinaire de travail pour les personnes en situation de handicap.

Ce collectif rassemble des établissements et des structures opérationnelles, des grandes fédérations, des employeurs et des personnes, impliqués dans le développement de l’Emploi Accompagné en France. Cet organisme, connu et reconnu par les pouvoirs publics, qui apporte notamment son concours au gouvernement et aux administrations centrales de l’Etat dans le cadre d’une convention dédiée, est notamment la tête de réseau des structures gestionnaires de l’Emploi Accompagné en France. Par ailleurs, le CFEA est porteur de la certification du titre professionnel de « Conseiller en Emploi Accompagné », déposé au répertoire principal du RNCP. Enfin, cette association a lancé au cours de l’année 2023 le Centre de ressources national de l’Emploi Accompagné, qui a pour objet de consolider la pratique de l’Emploi Accompagné en France.

**A propos de l’Agefiph**

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l’acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail ainsi que les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2023, l’Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 207 000 interventions auprès de personnes en situation de handicap et des entreprises.

**Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l’Agefiph sur Twitter** @Agefiph\_

**A propos du FIPHFP**

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi et de formation des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l’accessibilité. Depuis sa création, le taux d’emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,66 % en 2023.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. L’établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) / @fiphfp